

COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Je suis salarié et je souhaite :

- Développer mes compétences individuelles en adéquation avec le projet de l'entreprise : **c'est le moment de faire valoir vos droits au [DIF](#)** (Droit Individuel à la Formation).
- Suivre une formation ou valider mes compétences à titre individuel : **le [CIF](#) vous en donne la possibilité** .

Vous pouvez également vous renseigner auprès du service Ressources Humaines de votre entreprise concernant l'existence d'un plan de formation.

Je suis travailleur non-salarié :

En France, les personnes non-salariés tels que les agriculteurs, artisans, travailleurs indépendants, gérants majoritaires, commerçants, professions libérales, peuvent aussi accéder à la formation.

Ils participent obligatoirement au financement de leur formation, par le versement d'une contribution à l'URSSAF qui la reverse ensuite à un organisme collecteur habilité par l'Etat (OPCA). L'URSSAF vous fournit une attestation justifiant du règlement de la contribution et éventuellement de sa dispense, si le revenu professionnel est inférieur à l'assiette minimum des cotisations, dont le montant varie chaque année.

Se renseigner auprès de l'URSSAF pour connaître l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont vous dépendez.

Je suis demandeur d'emploi et j'ai :

- Moins de 26 ans : se renseigner auprès de votre Mission Locale
- Plus de 26 ans : se renseigner auprès de votre ANPE

